



COMMUNE DE VALLORCINE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 12 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible,
- de s'octroyer une capacité d'autofinancement afin de pouvoir entretenir les bâtiments communaux,
- de ne pas impacter la baisse des dotations de l'Etat sur la fiscalité locale : les revenus des ménages vallorcins étant déjà bien en-dessous des moyennes départementales et nationales.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville, l'entretien de la voirie, le fonctionnement de l'école... ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en finançant des travaux sur le patrimoine communal dans un objectif d'utilité collective.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ainsi qu'à l'excédent de 2018.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 433 440.15 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 31% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 1 433 440.15 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution

DGF 2013 : 161 785€ - 2014 : 118 706€ - 2015 : 94 286€ - 2016 : 66 893€ - 2017 : 43 442€ - 2018 : 31 661€
2019 : 20 346€

Depuis 2015, la commune supporte un nouveau dispositif de péréquation fiscale : le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) qui est un fond de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités : 2015 : 34 224€ - 2016 : 50 580€ - 2017 : 58 044€ (de 2012 à 2014 et exceptionnellement en 2018 pour 53 214€, la communauté de communes a supporté l'intégralité du prélèvement pour les quatre communes membres) **2019** : 55 000€ (prévisionnel).

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux 2017 : 424 810.00€ 2018: 418 881€ 2019 (prévisionnel) : 426 500€
- Les dotations versées par l'Etat : 62 674€
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
2016 : 23 152.33€ - 2017 : 20 585.55€ - 2018 : 26 600.00€ - 2019 : 17 000€

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	459 000.15	Excédent brut reporté	322 196.15
Dépenses de personnel	422 900.00	Recettes des services	126 660.00
Autres dépenses de gestion courante	249 000.00	Impôts et taxes	833 510.00
Dépenses financières	51 430.00	Dotations et participations	62 674.00
Dépenses exceptionnelles	1 000.00	Autres recettes de gestion courante	88 400.00
Autres dépenses FPIC	55 000.00	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	42 940.00	Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 281 270.15	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 170.00	Total recettes réelles	1 433 440.15
Virement à la section d'investissement	150 000.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Total général	1 433 440.15	Total général	1 433 440.15

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 9.60%
 - Taxe foncière sur le bâti : 10.80%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 59.75%

TAXE D'HABITATION						FONCIER BATI					
Communes	2014	2015	2016	2017	2018	Communes	2014	2015	2016	2017	2018
VALLORCINE	9.60	9.60	9.60	9.60	9.60	VALLORCINE	9.82	10.80	10.80	10.80	10.80
SERVOZ	12.50	12.50	12.50	12.50	15	SERVOZ	12.75	12.75	12.75	12.75	14.75
LA PLAGNE						SALLANCHES	13.28	13.28	13.55	13.55	13.55
TARENTEISE	13.79	13.79	13.79	13.65	13.65	MORZINE	13.63	13.71	13.78	13.78	13.78
COURCHEVEL	14.44	14.44	14.44	14.82	14.82	LA PLAGNE					14.44
LES HOUCHES	14.46	14.97	14.97	15.34	15.34	TARENTEISE	15.10	15.10	15.10	14.44	16.20
CHAMONIX	14.86	15.31	15.31	15.69	15.69	LES CONTAMINES	15.43	15.43	16.20	16.20	16.20
VAL D'ISERE	17.41	17.41	17.41	17.41	17.41	LA CLUSAZ	16.30	16.30	16.30	16.30	16.63
BOURG ST MAURICE	18.20	18.20	18.20	18.20	18.20	CHAMONIX	15.60	16.07	16.07	16.47	16.47
PASSY	19.13	19.13	19.13	19.13	19.13	LES HOUCHES	15.73	16.28	16.28	16.69	16.69
SALLANCHES	19.30	19.30	19.69	19.69	19.69	BOURG ST MAURICE	16.62	16.79	16.79	16.79	17.13
MORZINE	19.65	19.77	19.87	19.87	19.87	PASSY	17.45	17.45	17.45	17.45	17.45
ST GERVAIS	20.98	20.79	20.58	20.50	20.30	GRAND BORNAND	17.98	17.98	17.98	17.98	18.34
LA CLUSAZ	20.51	20.51	20.51	20.51	20.92	ST GERVAIS	18.50	18.33	18.15	18.08	17.90
LES CONTAMINES	21.26	21.26	22.32	22.32	22.32	COURCHEVEL	19.58	19.58	19.58	19.58	20.03
GRAND BORNAND	25.14	25.14	25.14	25.14	25.64	MEGEVE	18.85	20.36	20.36	20.36	20.36
MEGEVE	23.86	25.77	25.77	25.77	25.77	CHATEL	18.97	18.97	19.60	20.60	21.10
CHATEL	26.11	26.11	26.72	27.20	27.70	VAL D'ISERE	27.93	27.93	27.93	27.93	27.93

FONCIER NON BATI					
Communes	2014	2015	2016	2017	2018
CHAMONIX	29.22	30.10	30.10	30.85	30.85
ST GERVAIS	45.80	45.39	44.94	44.77	44.32
PASSY	55.94	55.94	55.94	55.94	55.94
VAL D'ISERE	56.47	56.47	56.47	56.47	56.47
MORZINE	57.91	58.26	58.55	58.55	58.55
SALLANCHES	57.95	57.95	59.11	59.11	59.11
SERVOZ	59.63	59.63	59.63	59.63	61.63
VALLORCINE	59.75	59.75	59.75	59.75	59.75
LES HOUCHES	62.66	64.85	64.85	66.47	66.47
MEGEVE	69.74	75.30	75.30	75.30	75.30
LA CLUSAZ	79.74	79.74	79.74	79.74	81.33
CHATEL	85.47	85.47	87.47	89.04	89.04
LES CONTAMINES	116.72	116.72	122.56	122.56	122.56
GRAND BORNAND	126.80	126.80	126.80	126.80	129.34
LA PLAGNE					143.48
TARENTEISE	115.20	115.20	115.20	143.48	157.32
COURCHEVEL	151.91	151.91	151.91	151.91	157.32
BOURG ST MAURICE	171.58	171.58	171.58	171.58	171.58

Au vu des revenus de la population et du coût de la vie à Vallorcine, il est convenu de garder une fiscalité maîtrisée.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 426 500.00€

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 62 674€ soit une baisse de 21% par rapport à l'an passé.

En bref, les dépenses de fonctionnement sont obligatoires car elles assurent le bon fonctionnement de la commune et la bonne sécurité de ses habitants.

Les baisses successives de recettes de fonctionnement, provenant majoritairement des baisses de dotation de l'Etat, obligent la commune à gérer scrupuleusement ses dépenses et ne laisse que peu de marge de manœuvre pour améliorer le quotidien du village. Des solutions doivent être trouvées pour pallier à ces baisses de recettes et ainsi conserver à minima la qualité des prestations actuelles.

Cette gestion demeure fragile : l'équilibre se trouve dans la capacité de la commune à ne pas vivre au-dessus de ses moyens tout en essayant de répondre aux problématiques de notre territoire (déneigement, impact sur la voirie, dépenses de combustible, entretien de bâtiments vétustes...).

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Pour Vallorcine, il s'agit principalement de rénover ou réhabiliter les structures existantes, mais aussi l'acquisition de biens permettant de diminuer les coûts de fonctionnement (informatique, outillage...).

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation de l'Eglise, au cheminement piétons le long de la RD1506...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	155 936.15	Virement de la section de fonctionnement	150 000.00
Remboursement d'emprunts	128 430.00	FCTVA	107 000.00
Subvention - Association Foncière Pastorale de Vallorcine	5 900.00	Terrains	10 400.00
Fonds de concours – Pistes forestières Bérard et Barberine	28 000.00		

Travaux de bâtiments			
- Refuge de Iorlaz	2 000.00		
- Refuge Bérard	30 000.00		
- Mise en accessibilité des bâtiments publics	10 000.00		
- Porte de garage	3 000.00		
- Toilettes publiques	120 000.00		
- Toit Step	30 000.00		
- Chaudière maison Couteray	5 000.00		
Travaux de voirie		Cessions	1 000.00
Passerelles	233 844 .00	d'immobilisations	
Installation voirie	1 000.00		
Autres travaux	941 372.43	Taxe aménagement	9 000.00
Eglise et sécurisation RD1506		Excédent de fonctionnement	114 106.93
		Autres immo financières	48 039.00
Autres dépenses	162 787.00	subventions	618 695.00
Investissements sous mandat	1 477.92	Emprunt	225 300.00
		Opérations sous mandat	573 036.57
		Produits (écritures d'ordre entre section)	2 170.00
Total général	1 858 747.50	Total général	1 858 747.50

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- réfection de l'Eglise
- sécurisation des cheminements le long de la RD1506
- étude pour l'amélioration du refuge de Bérard
- création de toilettes publiques au Buet et à la gare de Vallorcine

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 431 400.00€
- du Département : 187 295.00€
- de la Région : 184 000.00€

En bref, si les projets d'investissements sont nombreux (place de la gare, réhabilitation du centre de vacances des « Mélèzes », salle des fêtes...), la grande majorité des dépenses d'investissements s'orientent vers la réhabilitation ou la rénovation du patrimoine communal. En effet, ce patrimoine est vieillissant et impose des dépenses d'investissement coûteuses et nombreuses (Eglise, Mairie, Cure, Buvette de la Cascade de Bérard, téléskis de la Poya, refuges, foyer de ski de fond, étage supérieur de l'école, garage communal...).

C'est donc en considérant les urgences normatives de ces bâtiments (Eglise, Poya, périscolaire, Mairie...) mais aussi les demandes des habitants lors des permanences réalisées le 2ème samedi de chaque mois (sécurisation le long de la RD1506, toilettes publiques) que les décisions relatives aux priorités d'investissements sont prises.

Bien évidemment, ces investissements doivent être anticipés au mieux afin d'y adjoindre le maximum de subventions nécessaires à leur réalisation. Sur ce point, il est important de signaler l'importance du soutien du Département, de la Région et de l'Etat, qui à travers le pragmatisme des instances préfectorales, pallie grandement à la baisse des dotations de fonctionnement citées plus haut.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses d'investissement : 1 858 747.50

Recettes et dépenses d'investissement : 1 858 747.50

réparties comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017 : 644 130.35
 - nouveaux crédits : 1 214 617.15
 TOTAL : 1 858 747.50

- Recettes : crédits reportés 2017 : 685 959.57
 Nouveaux crédits : 1 172 787.93
 TOTAL : 1 858 747.50

b) Principaux ratios

Population	438	438	427	418	411	408
LISTE DES RATIOS FINANCIERS	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
1/ Dépenses réelles de fonctionnement / population <i>Mesure du niveau de service rendu</i>	2 780 €	2 388 €	2 768 €	2 559 €	2 582 €	3 281 €
2/ Produit des impôts directs / population <i>Mesure l'importance des recettes émanant du contribuable levées par la collectivité</i>	809 €	890 €	995 €	1 041 €	1 034 €	1 026 €
3/ Recettes réelles de fonctionnement / population <i>Mesure les ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance</i>	3 002 €	2 909 €	2 855 €	2 901 €	2 963 €	3 631 €
4/ Dépenses d'équipement brut / population <i>Mesure de l'effort d'équipement</i>	1 845 €	329 €	460 €	540 €	476 €	1 510 €
5/ Encours de la dette nette / population <i>Mesure l'endettement de la collectivité</i>	3 479 €	3 281 €	3 582 €	3 416 €	3 219 €	3 242 €
6/ Dotation Globale de Fonctionnement / population <i>Mesure la part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité</i>	369 €	271 €	221 €	160 €	106 €	77€
7/ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement <i>Mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité</i>	37%	40%	35%	39%	44%	37%
LISTE DES RATIOS FINANCIERS	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
8/ Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure la capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée</i>	100%	89%	104%	97%	96%	98%
9/ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure l'effort de la collectivité au regard de sa richesse</i>	61%	11%	16%	19%	16%	41%
10/ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement <i>Mesure la charge de la dette de la collectivité relativement à sa richesse</i>	116%	113%	125%	118%	109%	89%

c) Etat de la dette : remboursement des annuités (capital + intérêts)

Annuités 2013	Annuités 2014	Annuités 2015	Annuités 2016	Annuités 2017	Annuités 2018
160 528.79	146 740.42	146 113.36	158 123.82	157 318.84	168 580.13
Annuités 2019	prévisions 2019				
176 860.00	150 372.99				

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Pour conclure, la gestion communale doit être le reflet des besoins de la population, et de ce fait, les remontées d'idées des habitants, dans la mesure où leurs visions sont collectives, sont le fondement d'une bonne et juste gestion communale.

Fait à Vallorcine le 26 avril 2019

Le Maire,
Jérémy VALLAS